

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 6B1, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

vernementaux Canada					
Title - Sujet					
SMP TRAILER DEPOT STOC	CK				
Solicitation No N° de l'invita	ation		Date		
W8486-137850/A			2013-	-80	07
Client Reference No N° de re W8486-137850	éférence du cli	ient	•		
GETS Reference No N° de r PW-\$\$HN-354-63250	éférence de SE	AG			
File No N° de dossier hn354.W8486-137850	CCC No./N° (CCC - FMS	S No./N	° VN	ИΕ
Solicitation Closes	- L'invitati	ion pre	nd fi		Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2013-09-19					Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-	Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kelly, Peter Buyer Id - Id de l'acheteur hn354					
Telephone No N° de téléphone FAX No N° de FAX					
(819) 956-3992 ()			()	-	
•		ction:			
Instructions: See Herein Instructions: Voir aux préser	ntes				
Delivery Required - Livraison See Herein	ı exigée	Delivery	Offered	d - L	ivraison proposée

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/o	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ères d'imprimerie)
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W248A	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	W2481	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	BLDG 236 EAST END		7 CF SUPPLY DEPOT
	195 AVE&82ND ST		STN FORCES P.O.BOX 10500
	EDMONTON		EDMONTON
	Alberta		Alberta
	T5J4J5		T5J4J5
	Canada		Canada
WB941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	CFSD MONTREAL		CFSD MONTREAL
	6363 RUE NOTRE DAME ST E.		BOX 4000 STN K
	MONTREAL		MONTREAL
	Quebec		Quebec
	H1N2E9		H1N3R9
	Canada		Canada

Governr	
and	
Works	~
Public	Canada
<u>.</u>	Ī
3,	F .

Article		Code	Code	ð	U. of I.	FOB	FORFIX UNITABLE FORFFUN	Delivery Red.	Del. Offered
1 1	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
ון דאר	NSN - NNO: 5945-01-450-2765	WB941	W1941	20	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
<u>8</u> C	SOLENOID, ELECTRICAL			•	•				
NS	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 62445								
Ра	Part No N° de la partie:								
	7700674180680								
2 NS	NSN - NNO: 6130-01-450-4598	WB941	W1941	120	Each	\$	XXXXXXXXX	See Herein	
PC	POWER SUPPLY								
NS	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 4J564			•					
Ра	Part No N° de la partie:								
	DT351								

Govern	
Works and	_
Public	Canada
N	

4	s	Dest.	Inv.	à		Unit Price	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM		7
Article	cle Description	Dest.	Fact.	Qté é	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Red.	Liv. offerte
3	NSN - NNO: 5940-20-006-0305	WB941	W1941	0	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	TERMINAL BOARD	W248A	W2481	39	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	BOARD OVERALL WIDTH>4.500	Total		39	Each	S	XXXXXXXXXX		
	INCHES SPECIAL FEATURES>10-24								
	THREAD STUD TERMINALS, HARDWARE								
	NOT INCLUDED. TWO MOUNTING HOLES								
	FOR 1/4 IN. SCREWS;								
	MOISTURE-REPELLENT MOLDED			•					
	INSULATOR BASE WITH BARRIER								
	STRIPS, 5/8 IN. W, 27/32 IN.			•					
	HIGH PART NAME ASSIGNED BY								
	CONTROLLING AGENCY>TERMINAL								
	STRIP, 4 POST	_							
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 38107			•					
	Part No N° de la partie:								
-	4758-4								

		Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item Article	n Sle Description	Code Dest.	Code Fact.	Qtý Oté	U. of I. U. de D.	FOE Destination	FOB/FAM Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
4	NSN - NNO:	WB941	W1941	39	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	SWITCH, TOGGLE	W248A	W2481	0	Each	€	XXXXXXXXXX	See Herein	
	MAXIMUM VOLTAGE RATING IN	Total		39	Each	€	XXXXXXXXXX		
	VOLTS>12.0 DC CONTACT LOAD								
	CURRENT RATING AT MAXIMUM RATED								
	VOLTAGE>25.0 AMPERES NOMINAL LOAD								
	DC BODY STYLE>10P HOLE								
	MOUNT SPECIAL FEATURES>TOGGLE								
	SWITCH, 3 POSITION, ON-OFF-ON,								
	SPDT, 25 AMPS AT 12V DC, 3 SCREWS								
,	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 38107								
,	Part No N° de la partie:								
	900-099								
5	NSN - NNO: 5935-21-889-1368	WB941	W1941	0	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	CONNECTOR, PLUG, ELECTRICAL	W248A	W2481	100	Each	€	XXXXXXXXXX	See Herein	
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 77820	Total		100	Each	∽	XXXXXXXXX		
	Part No N° de la partie:								
	10-72632-5P								

W8486-137850/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-137850

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn354W8486-137850

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Contrat de défense
- 12. Clause du guide des CCUA
- 13. Clause du guide des CCUA (livraison)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-137850

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn354W8486-137850

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées aux pages 1 à 6.

2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 31 octobre, 2013.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références	Section	Date
de CCUA		
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

W8486-137850/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier hn354W8486-137850 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-137850

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en <u>Ontario</u>, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie)

W8486-137850/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-137850

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn354W8486-137850

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section II: Soumission financière (1 copie)

Section III: Attestations (1 copie)

Section IV: Informations additionnelles (1 copie)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions. En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

1.1 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement avec la soumission;
 - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-137850/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-137850

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn 354 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn354W8486-137850 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

1.2 Produits de remplacement - échantillons (MDN)

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les _____ (insérer le nombre de jours) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.3 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

Client Ref. No. - N° de réf. du client

hn354W8486-137850

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-137850

Section III: Attestations

1.4 Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Informations additionnelles

1.5 Informations additionnelles

1.5.1 Livraison offerte

Bien que la livraison soi	t demandée tel	l qu'il est précise	é ci-dessus,	la meilleure date	de livraisor
possible est le	 •				

1.5.2 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : Téléphone : Télécopieur : Courriel :		
Suivi de la livraison	:	
Nom:		
Téléphone :		
Télécopieur :		•
Courriel:		

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur hn354

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Critères d'évaluation

W8486-137850

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

Amd. No. - N° de la modif.

hn354W8486-137850

Conformité aux exigences techniques (description des articles 00001 à 00005 ci-incluse);

1.2 Évaluation financière

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles 00001 à 00005, de la manière suivante :

1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (Edmonton, Montréal), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables sont en sus, selon le cas.

2. Base de la sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse, article par article.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-137850

du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

hn354W8486-137850

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe <u>Programme de contrats</u> <u>fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation</u> remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

W8486-137850/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-137850

hn354W8486-137850

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées aux pages 1 à 5.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

Clauses et conditions uniformisées 3.

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Clauses du Guide des CCUA 3.3

Références de CCUA	Section	Date
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2011-05-16

4. **Durée du contrat**

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

W8486-137850/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-137850 hn354W8486-137850

hn354

Peter Kelly

Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5 Téléphone: (819) 956-3992

Courriel: peter.kelly@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: compléter à l'adjudication du contrat
Titre: compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone: compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur: compléter à l'adjudication du contrat
Courriel: compléter à l'adjudication du contrat

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

W8486-137850/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-137850

hn354W8486-137850

Renseignements généraux :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom :compléter à l'adjudication du contratTéléphone :compléter à l'adjudication du contratTélécopieur :compléter à l'adjudication du contratCourriel :compléter à l'adjudication du contrat

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat pour un coût de \$ ______ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.3 Paiement unique ou Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W8486-137850

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn354

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

hn354W8486-137850

Immeuble Mgén George R. Pearkes 101, Promenade du Colonel By Ottawa, ON K1A 0K2

Au soin de: (mettre en place au attribution du contrat)

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a) les articles de la convention;

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

File No. - N° du dossier

W8486-137850 hn354W8486-137850

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- b) 2010A (2013-04-25)Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

Référence	Section	Date
s de		
CCUA		
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences	2010-08-16
	(code de l'assurance de la qualité C)	

12.1 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra:

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

W8486-137850/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-137850

hn354W8486-137850

13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références	Section	Date
de CCUA		
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2008-12-12
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

13.1 Marquage détaillé de l'emballage

- 1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles 00001 and 00005
- a) le numéro de spécification;
- b) le nom du fabricant;
- c) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
- d) la date de fabrication;
- e) la date d'expiration de la durée utile.
- 2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

13.2 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

a) rendu droits acquittés (DDP) Halifax, NE et Esquimalt CB selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

13.3 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéros 00001 et 00005 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 00001 et 00005 à raison de 100 unités par paquet.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W8486-137850/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn354

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-137850

hn354W8486-137850

13.4 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster Edmonton (Alberta)

Téléphone: 780-973-4011, poste 4524

b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal Montréal (Québec)

Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou

514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282